

Secrétariat général

**Direction générale des
ressources humaines**

**Service des personnels ingénieurs,
administratifs, techniques, sociaux
et de santé, et des bibliothèques**

**Sous-direction
des études de gestion
prévisionnelle, statutaires et de
l'action sanitaire et sociale**

Conseiller de prévention
Bureau de l'action sanitaire et
sociale

Affaire suivie par :
Jean-Paul Tenant
Téléphone
01 55 55 01 72

Courriel
Jean-paul.tenant
@education.gouv.fr

Mathieu Boucheron
Téléphone
01 55 55 63 52

Courriel
Mathieu.boucheron
@education.gouv.fr

72 rue Regnault
75243 Paris Cedex13

RAPPORT ANNUEL

**Bilan de la situation générale de la santé, de la sécurité
et des conditions de travail dans les services et établissements
du ministère de l'éducation nationale**

ANNÉE 2018

LE RAPPORT ANNUEL 2018 a été établi à partir :

- du bilan des accidents de service et du travail portant sur l'année 2018 issu des données contenues dans le logiciel de gestion ANAGRAM,
- de l'enquête diligentée par la DGRH portant sur le bilan de la prévention des risques professionnels pour l'année 2018,
- du rapport de synthèse des entretiens de l'IGAENR avec les ISST,
- des orientations stratégiques ministérielles 2018-2019, établies par le président du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ministériel et présentées pour avis aux membres de ce comité.

SOMMAIRE

Le rapport annuel faisant le bilan de la santé et de la sécurité est organisé selon les thématiques suivantes :

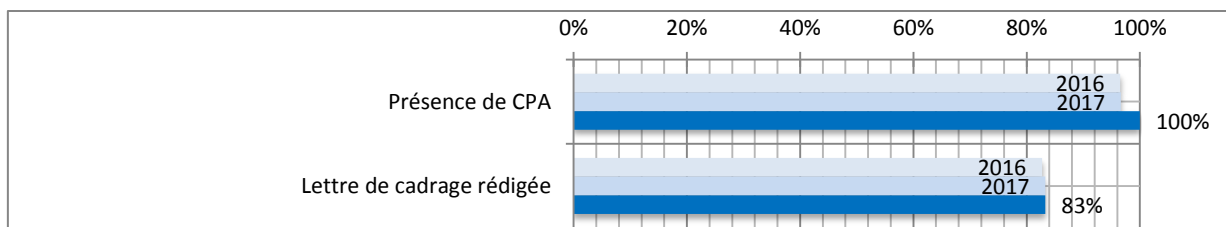
1. Organisation de la prévention
 - 1.1 Conseillers et assistants de prévention
 - 1.1.1 Conseillers de prévention académiques (CPA)
 - 1.1.2 Conseillers de prévention départementaux (CPD)
 - 1.1.3 Assistants de prévention (AP) des circonscriptions
 - 1.1.4 Assistants de prévention des collèges et des lycées
 - 1.1.5 Assistants de prévention des services administratifs et des autres structures
 - 1.2 Inspecteurs santé et sécurité au travail (ISST)
2. Médecine de prévention
 - 2.1 Effectifs de médecins de prévention (MP)
 - 2.2 Activité de tiers-temps
 - 2.3 Equipe pluridisciplinaire
3. Fonctionnement des CHSCT
 - 3.1 Réunions des CHSCT A
 - 3.2 Fonctionnement des CHSCT A
 - 3.3 Réunions des CHSCT D
 - 3.4 Fonctionnement des CHSCT D
 - 3.5 Visites des CHSCT
 - 3.6 Enquêtes des CHSCT
4. Registres santé et sécurité et danger grave et imminent
 - 4.1 Ecoles
 - 4.2 Collèges
 - 4.3 Lycées
 - 4.4 Services administratifs et autres structures
5. Evaluation des risques
 - 5.1 Etablissements d'enseignement
 - 5.2 Services académiques
6. Formation
 - 6.1 Conseillers de prévention
 - 6.2 Assistants de prévention
 - 6.3 Membres de CHSCT (formations assurées par l'administration)
7. Accidents et maladies professionnelles
 - 7.1 Accidents de travail et accidents de service
 - 7.2 Maladies professionnelles
8. Fonctionnement du CHSCT ministériel.
 - 8.1 Les réunions du CHSCTMEN
 - 8.2 Les points examinés dans les réunions du CHSCTMEN et des groupes de travail
 - 8.3 Les documents élaborés
9. Conclusion

1. Organisation de la prévention

1.1 Conseillers et assistants de prévention

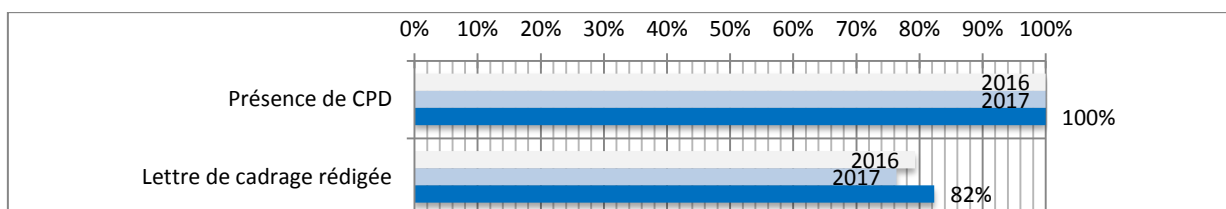
1.1.1. Conseillers de prévention académiques (CPA)

- 35 CPA sont en poste dans les 30 académies, soit 33.4 ETP (un CPA est en cours de recrutement dans un Vice-rectorat)
- Dans 25 académies, les CPA disposent d'une lettre de cadrage (83%)

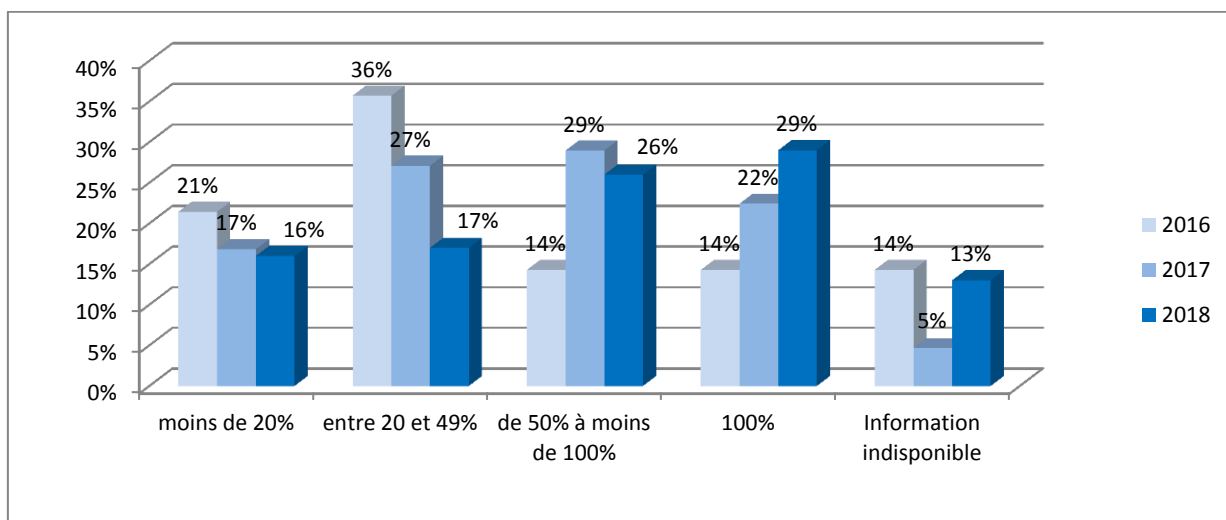


1.1.2. Conseillers de prévention départementaux (CPD)

- Tous les départements disposent d'au moins un CPD (119 CPD sont en poste)
- 98 CPD disposent d'une lettre de cadrage (82 %)



Quotités de temps allouées aux missions de conseillers de prévention départementaux :



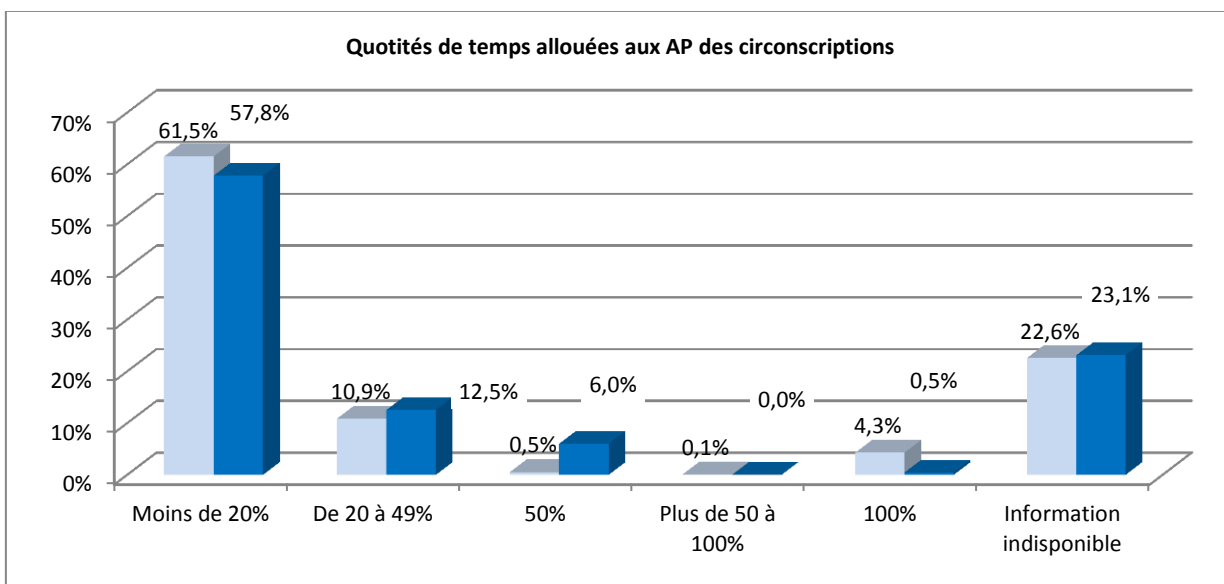
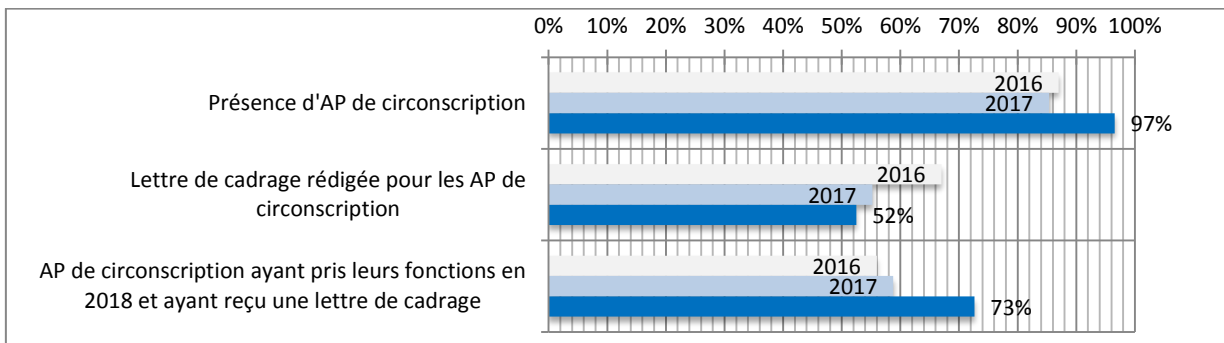
Les conseillers de prévention académiques et départementaux ne disposent pas tous d'une lettre de cadrage; la généralisation de ces documents est à poursuivre¹.

Le taux de CPD qui disposent d'une quotité de temps allouée à leurs missions de 50% et plus progresse légèrement (51% en 2017 et 55% en 2018), et le nombre de CPD exerçant à temps plein a doublé en 3 ans. Toutefois, 16% d'entre eux disposent d'une quotité de temps inférieure à 20%. La désignation de CPD disposant d'une quotité de temps d'au moins 50% (préconisation des orientations stratégiques ministérielles) est à généraliser.

¹ Des modèles de lettres de cadrage sont disponibles dans le guide ministériel *Mise en place et animation du réseau des conseillers et des assistants de prévention des risques professionnels* accessible à l'adresse suivante : https://cache.media.education.gouv.fr/file/2018/45/5/Guide_methodologique_AP_CP_V_13_06_18_966455.pdf

1.1.3. Assistants de prévention (AP) des circonscriptions

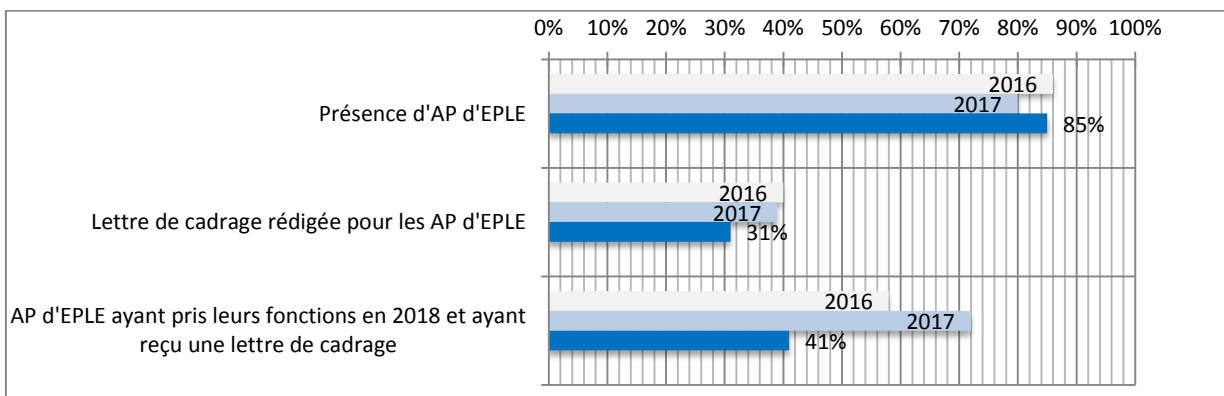
- 1286 assistants de prévention de circonscription sont en poste dans les 1332 circonscriptions (97 %)
- 699 AP (52 %) ont une lettre de cadrage (7 académies n'ont pas renseigné cette rubrique)
- 285 AP de circonscription ont été désignés en 2018; 207 d'entre eux ont reçu une lettre de cadrage (73 %)



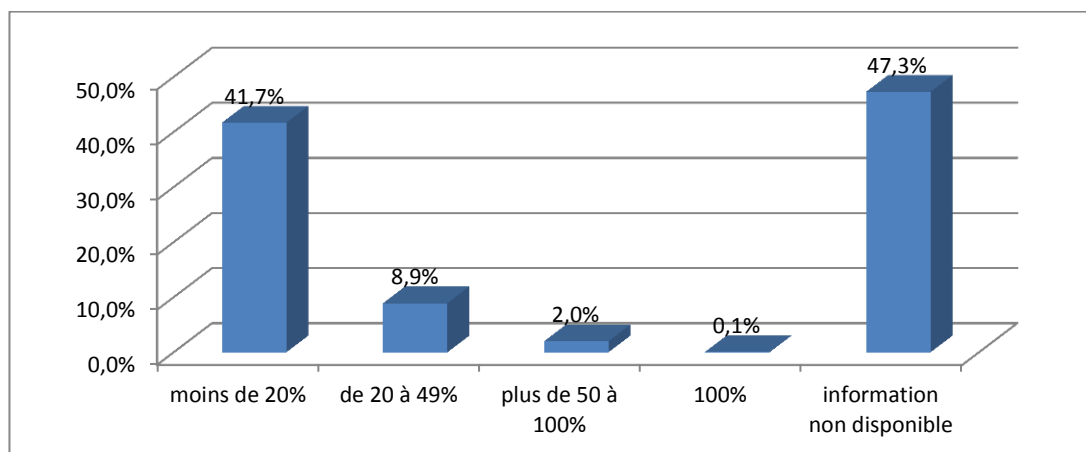
Le réseau des AP des circonscriptions du premier degré est bien implanté sur le territoire. Les quotités de temps qui leur sont allouées restent inférieures aux préconisations ministérielles ; la généralisation des lettres de cadrage est à poursuivre.

1.1.4. Assistants de prévention des collèges et des lycées

- 6819 assistants de prévention d'établissement sont en poste dans les 8058 EPLE (85 %).
- 2534 lettres de cadrage ont été rédigées pour ces AP (31 %)
- 945 AP d'EPLE ont été désignés en 2018 dont 385 ont reçu une lettre de cadrage (41 %)

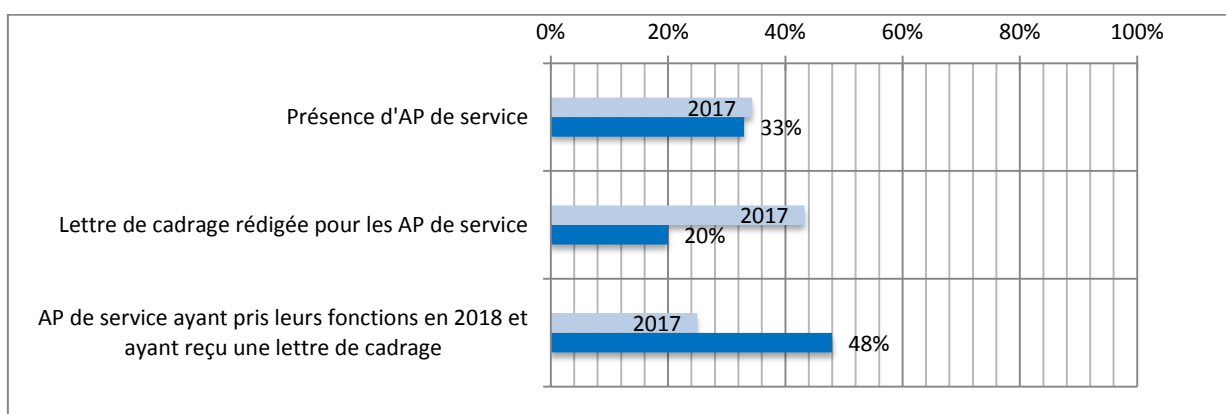


Quotités de temps allouées aux missions des assistants de prévention des EPLE:

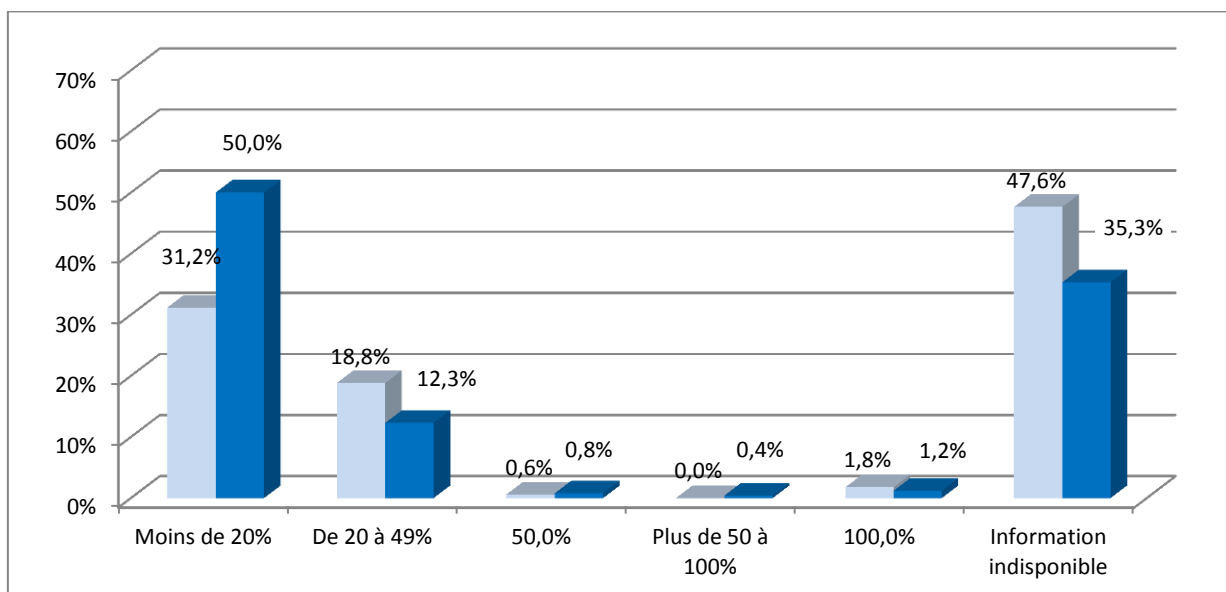


1.1.5. assistants de prévention des services administratifs et des autres structures

- 292 assistants de prévention de service sont en poste dans les 893 services administratifs, soit 33 % (renseigné par 27 académies)
- 176 lettres de cadrage ont été rédigées pour ces AP, soit 20 % (renseigné par 27 académies)
- 132 AP de service ont été désignés en 2018 dont 64 ont reçu une lettre de cadrage, soit 48 % (renseigné par 21 académies)



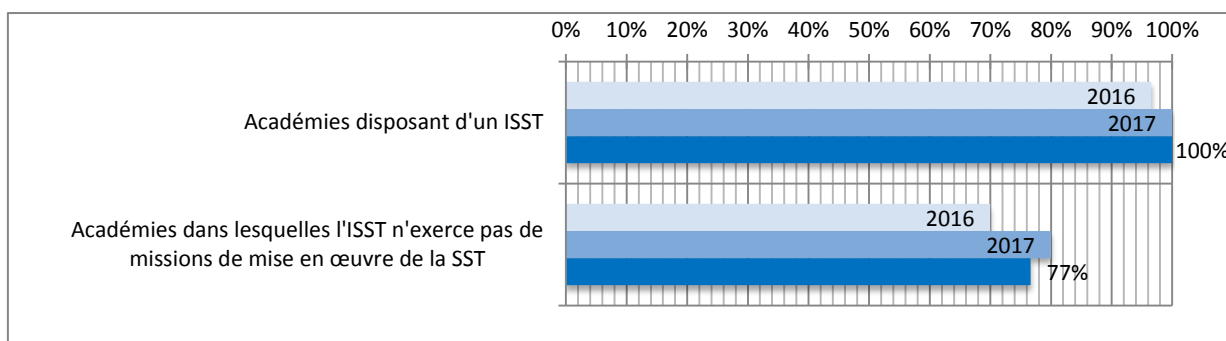
Quotités de temps allouées aux missions des assistants de prévention des services:



Les lettres de cadrage ne sont pas rédigées pour plus de la moitié des AP désignés en 2018, et les quotités de temps sont le plus souvent inférieures à 20% ou inconnues.
Le réseau des AP des collèges et des lycées et celui des AP des services sont à renforcer en priorité.

1.2 Inspecteurs santé et sécurité au travail (ISST)

- Toutes les académies disposent d'un ISST, ainsi qu'un Vice-rectorat; une académie a recruté un nouvel ISST un an avant le départ à la retraite du titulaire du poste, de manière à assurer la continuité des missions d'inspection.
- Les ISST exercent exclusivement des missions d'inspection, sans participer aux missions de mise en œuvre de la santé et de la sécurité, dans 23 académies



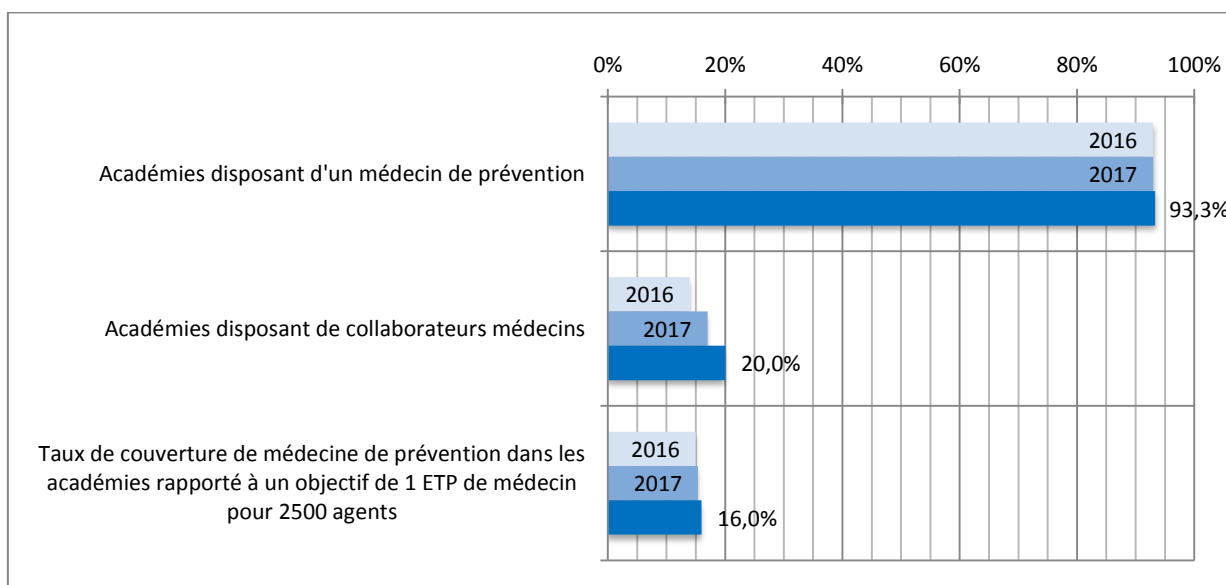
Les ISST sont bien implantés sur le territoire ; l'indépendance de l'ISST vis-à-vis des services de santé et de sécurité, qui est nécessaire à l'indépendance exigée par la mission de contrôle, est à généraliser.

L'anticipation du remplacement d'un ISST, qui permet au nouvel ISST de suivre la formation obligatoire qui se déroule sur une année, est une initiative à souligner.

2. Médecine de prévention

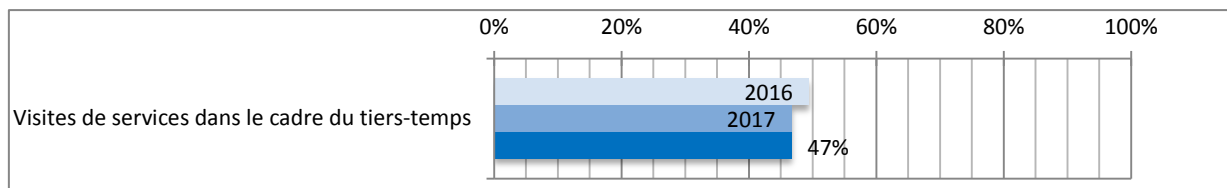
2.1. Effectifs de médecins de prévention

- 29 académies (93 %) déclarent disposer d'un médecin de prévention (26 académies ont leurs propres médecins et 3 académies ont passé une convention); l'académie de Mayotte ne dispose pas de MP
- 87 MP sont en poste (87 en 2017), soit 68 ETP (64 ETP en 2017)
- 13 MP (12 ETP) ont été recrutés en 2018
- 6 académies disposent de collaborateurs médecins (9 médecins, dont 1 recruté en 2018)



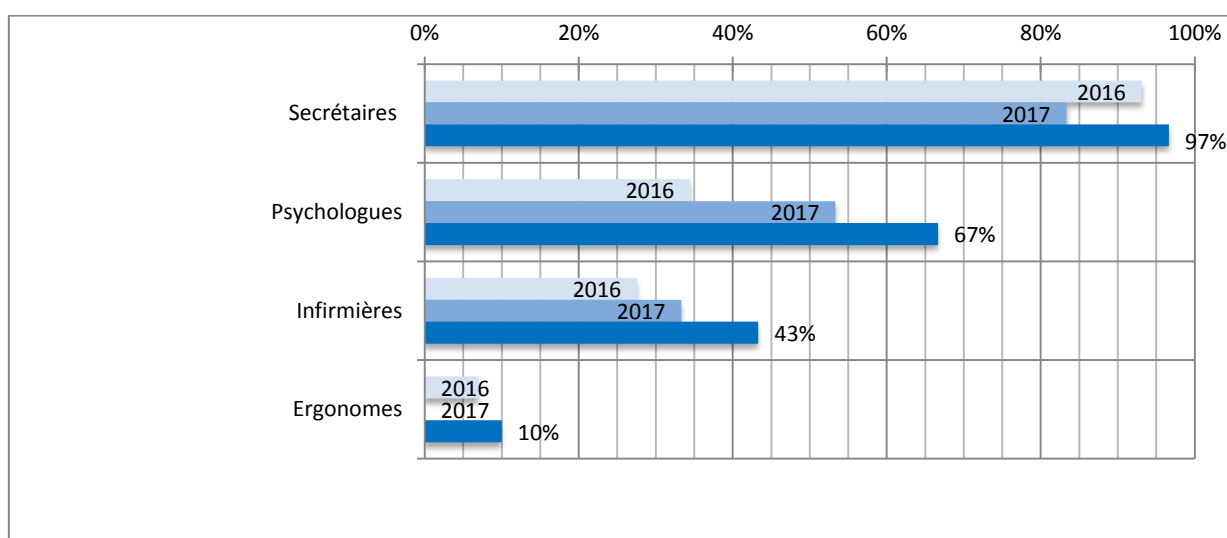
2.2 Activité de tiers-temps

Dans 14 académies, les médecins de prévention réalisent des visites de services dans le cadre du tiers-temps



2.3 Equipe pluridisciplinaire

- Dans 29 académies les services médicaux disposent de secrétaires (64 secrétaires)
- Des psychologues sont en poste dans 20 académies (24 postes)
- Des infirmières sont présentes dans 13 académies (21 postes)
- 2 académies disposent d'un ergonome

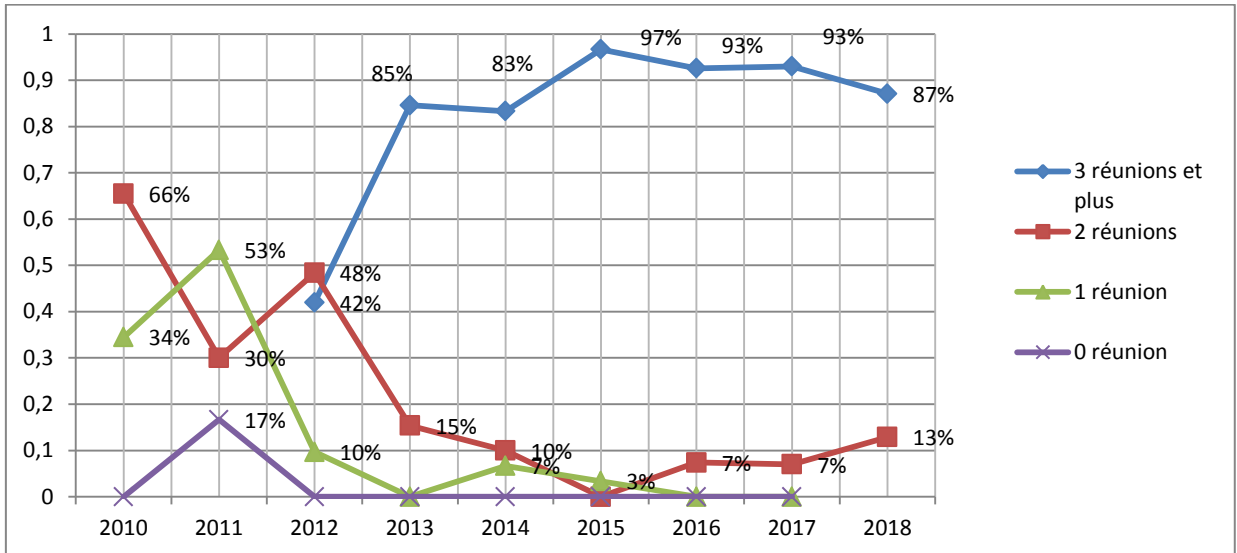


L'effectif des médecins de prévention est stable par rapport aux années précédentes.
Le recrutement de psychologues du travail et des infirmières se poursuit.
Le développement des équipes pluridisciplinaires autour des médecins de prévention est à généraliser.

3. Fonctionnement des CHSCT

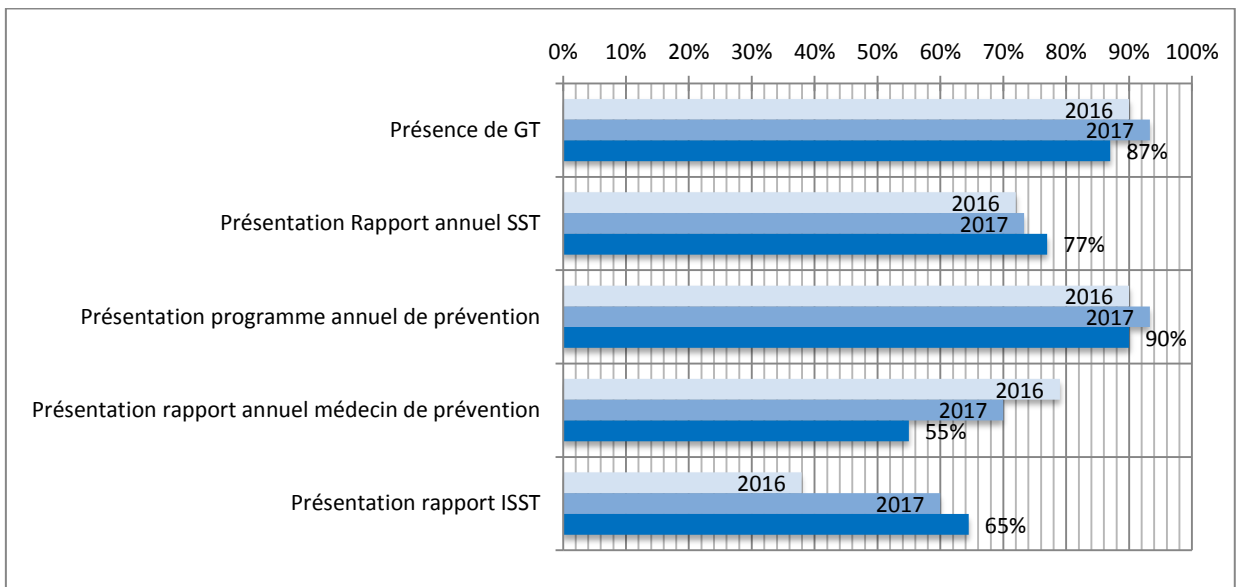
3.1. Réunions des CHSCT A

- 27 académies réunissent le CHSCT A 3 fois et plus par an (87 %)
- 4 académies réunissent le CHSCT A 2 fois par an (13 %)



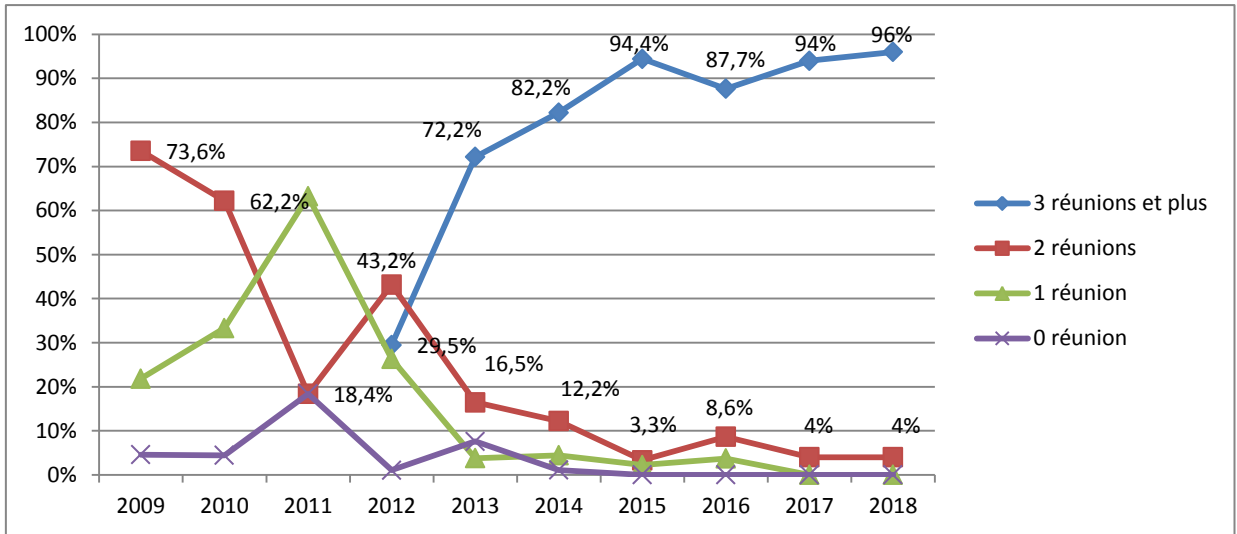
3.2. Fonctionnement des CHSCT A

- 149 réunions de groupes de travail du CHSCT A ont eu lieu dans 27 académies (87 %)
- Un rapport annuel SST est présenté dans 24 CHSCT A (77 %)
- Un programme annuel de prévention est présenté dans 28 CHSCT A (90 %)
- Le rapport annuel de médecine de prévention est présenté dans 17 CHSCT A (55 %)
- Les rapports des ISST sont présentés dans 20 CHSCT A (64,5 %)



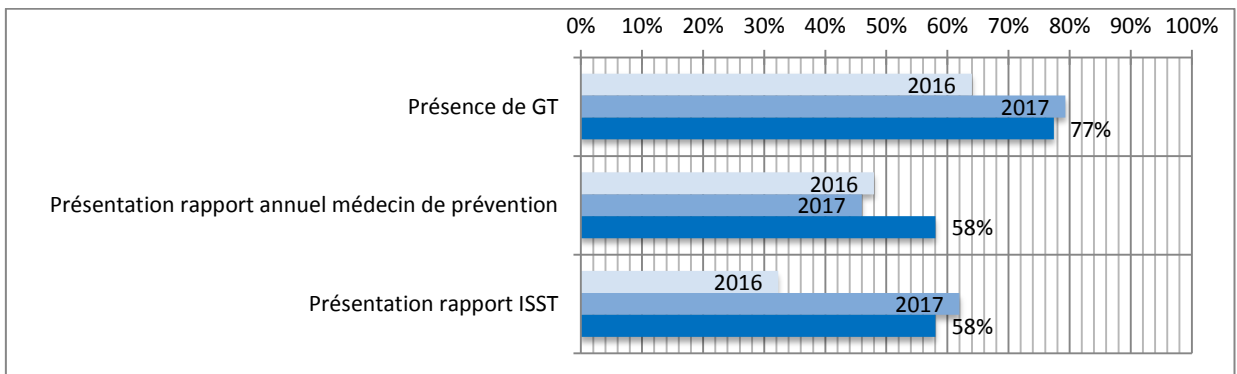
3.3. Réunions des CHSCT D

- 91 Départements réunissent le CHSCT D plus de 3 fois par an (96 %)
- 4 départements réunissent le CHSCT D 2 fois par an (4 %)



3.4. Fonctionnement des CHSCT D

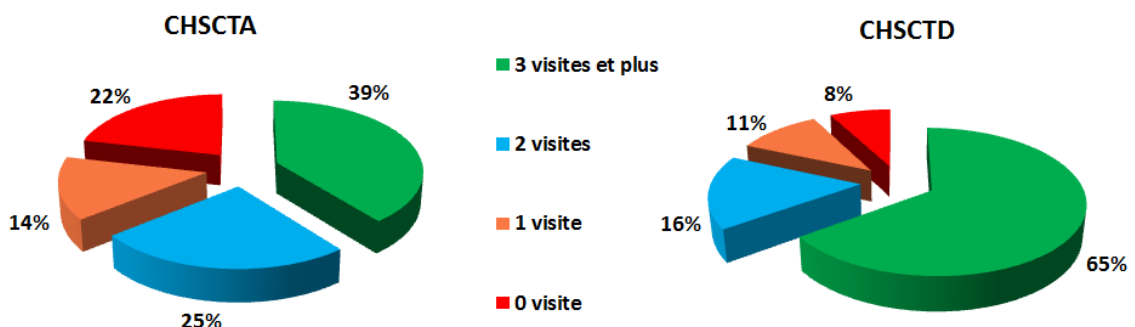
- 386 groupes de travail de CHSCT D se sont réunis dans 24 académies
- Le rapport annuel de médecine de prévention est présenté dans 46 % des CHSCT D (18 académies)
- Les rapports des ISST sont présentés dans 62 % des CHSCT D (18 académies)



3.5. Visites des CHSCT

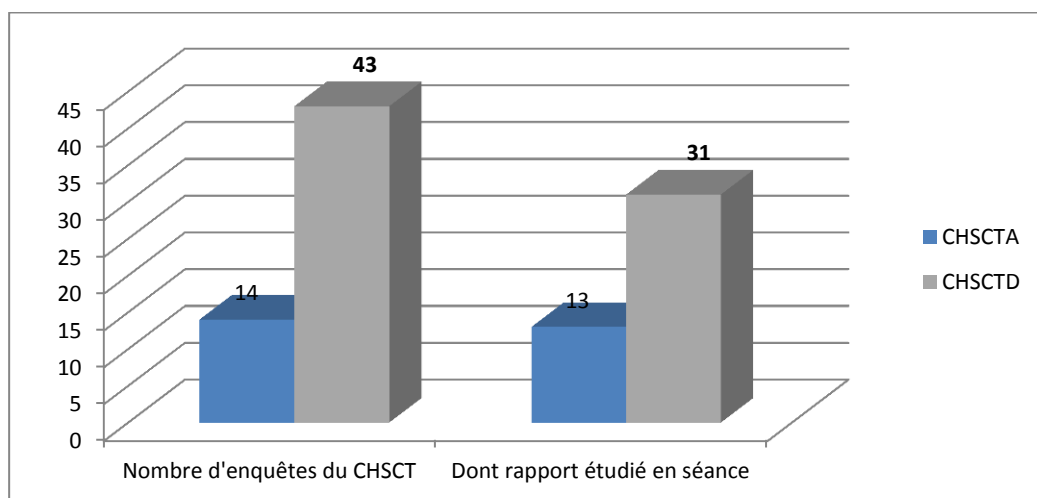
356 visites de CHSCT ont été organisées (contre 345 en 2017) : 68 visites organisées par les CHSCTA (contre 63 en 2017) et 288 par les CHSCTD (contre 282 en 2017).

Répartition des visites



3.6. Enquêtes des CHSCT

- 14 enquêtes ont été réalisées par les CHSCTA ; pour 13 d'entre elles le rapport a été étudié en séance (11 enquêtes ont concerné des AT)
- 43 enquêtes ont été réalisées par les CHSCTD ; pour 31 d'entre elles le rapport a été étudié en séance (8 enquêtes ont concerné un AT)



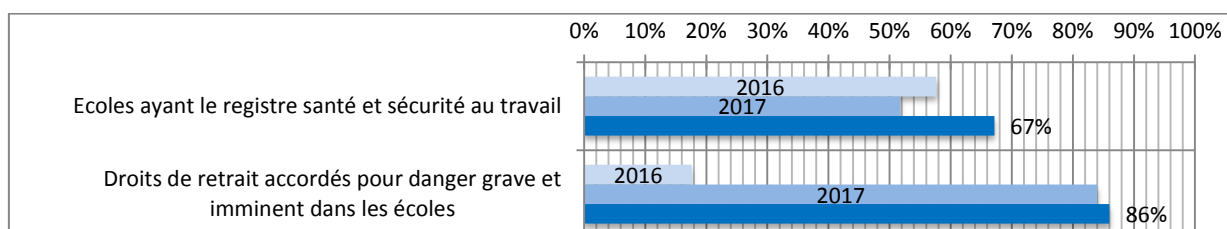
Le nombre de réunions des CHSCT académiques et départementaux n'atteint pas tout à fait le nombre minimum règlementaire de 3 réunions par an.

L'activité des CHSCT académiques et départementaux (réunions et groupes de travail) est comparable à celle des années précédentes ; le nombre de visites des CHSCT est en augmentation (356 visites en 2018 contre 300 en 2016).

4. Registres santé et sécurité et danger grave et imminent

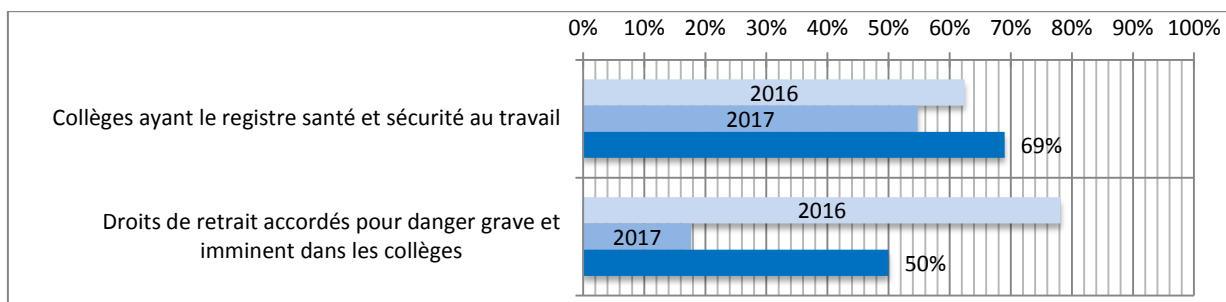
4.1. Ecoles

- 30 718 écoles ont un registre SST (67 %)
- 2458 signalements portés au registre SST
- 319 situations de signalements de DGI en 2018 (92 en 2017) dont 311 consignées dans les registres DGI, 28 droits de retrait exercés (25 en 2017), 24 reconnus (86 %), 4 non reconnus (14%)



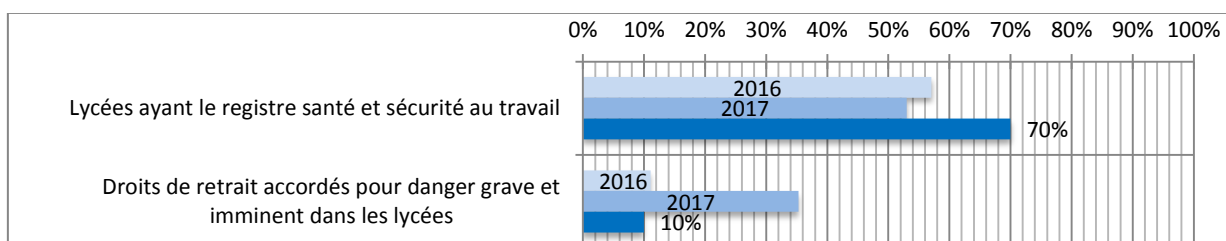
4.2. Collèges

- 3 746 CLG ont un registre santé et sécurité au travail (69 %), 804 signalements
- 104 signalements de DGI en 2018 (62 en 2017) dont 84 consignées dans les registres DGI, 8 droits de retrait exercé (17 en 2017), 4 reconnus (50 %), 2 en cours, 2 non reconnus



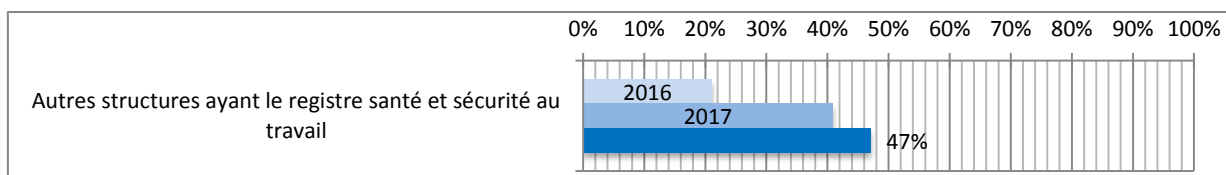
4.3 Lycées et EREA

- 1 848 lycées et EREA ont un registre santé et sécurité au travail (70 %)
- 88 situations de signalements de DGI (33 en 2017) dont 86 consignées dans les registres de DGI, 21 droits de retrait exercés (17 en 2017), 2 reconnus (10 %), 6 non reconnus (16%), 12 en cours (32%)



4.4. Registres santé et sécurité et danger grave et imminent des services administratifs (rectorats, DSDEN) et des autres structures (CIO, circonscriptions, ...)

- 422 autres structures ont un registre santé et sécurité au travail (47 %), 15 n'ont pas de registre (2%)
- 8 situations de signalements de DGI (8 en 2017) dont 8 consignées dans les registres de DGI (renseigné par 24 académies), 2 exercices du droit de retrait (0 en 2017), 1 reconnu et 1 non reconnu

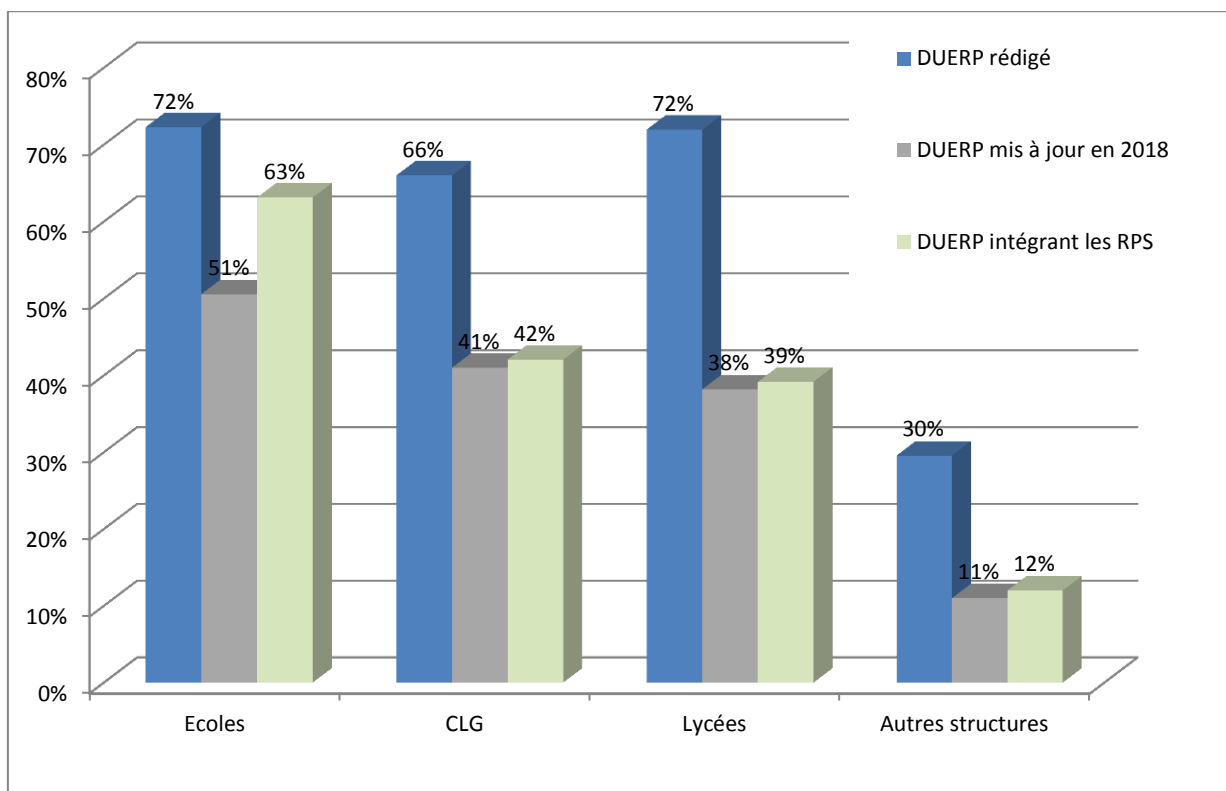


La présence des registres obligatoires progresse sensiblement mais n'est pas généralisée dans les établissements scolaires et les services.
Le nombre de signalements de DGI est en augmentation.

5. Evaluation des risques

5.1. Etablissements scolaires du premier et du second degré

- L'évaluation des risques a été réalisée dans :
66 % des écoles
72 % des collèges et des lycées
- La mise à jour de l'évaluation des risques a été réalisée dans :
51 % des écoles
41 % des collèges et 38 % des lycées
- La prise en compte des RPS dans l'évaluation des risques a été réalisée dans :
63 % des écoles
42 % des collèges et 39 % des lycées



5.2. Services académiques

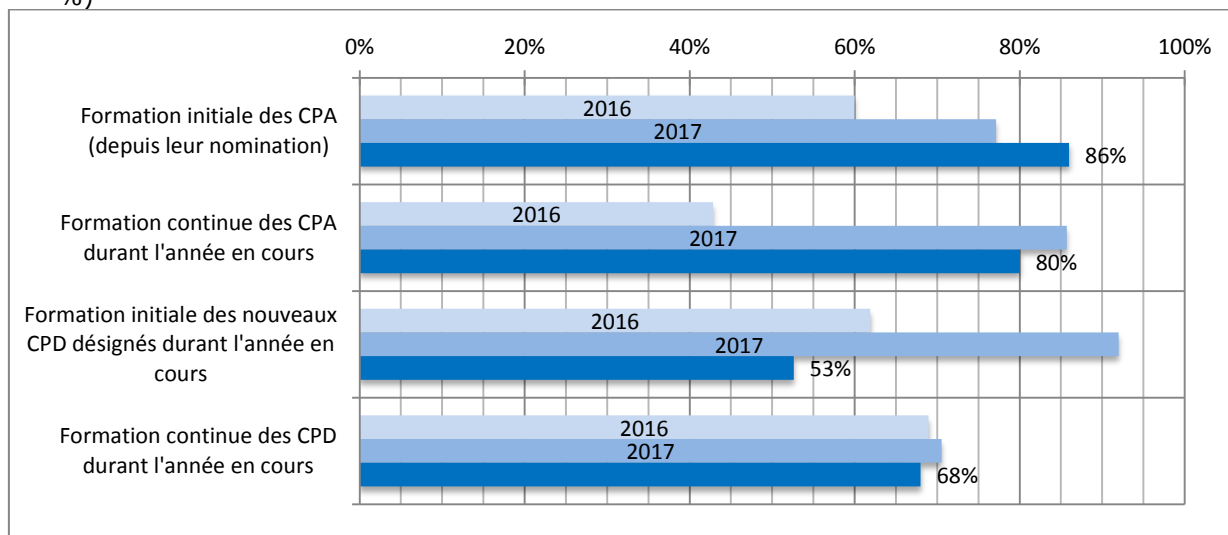
Dans les services académiques (rectorats et DSDEN) les taux de réalisation des DUERP sont de 30%, les taux de mises à jour des DUERP sont de 11%, et la prise en compte des RPS de 12%.

Le taux de réalisation des documents uniques d'évaluation des risques est en progression sensible dans les écoles, les collèges et les lycées, tout comme leur mise à jour et la prise en compte des RPS dans ces documents.

6. Formation

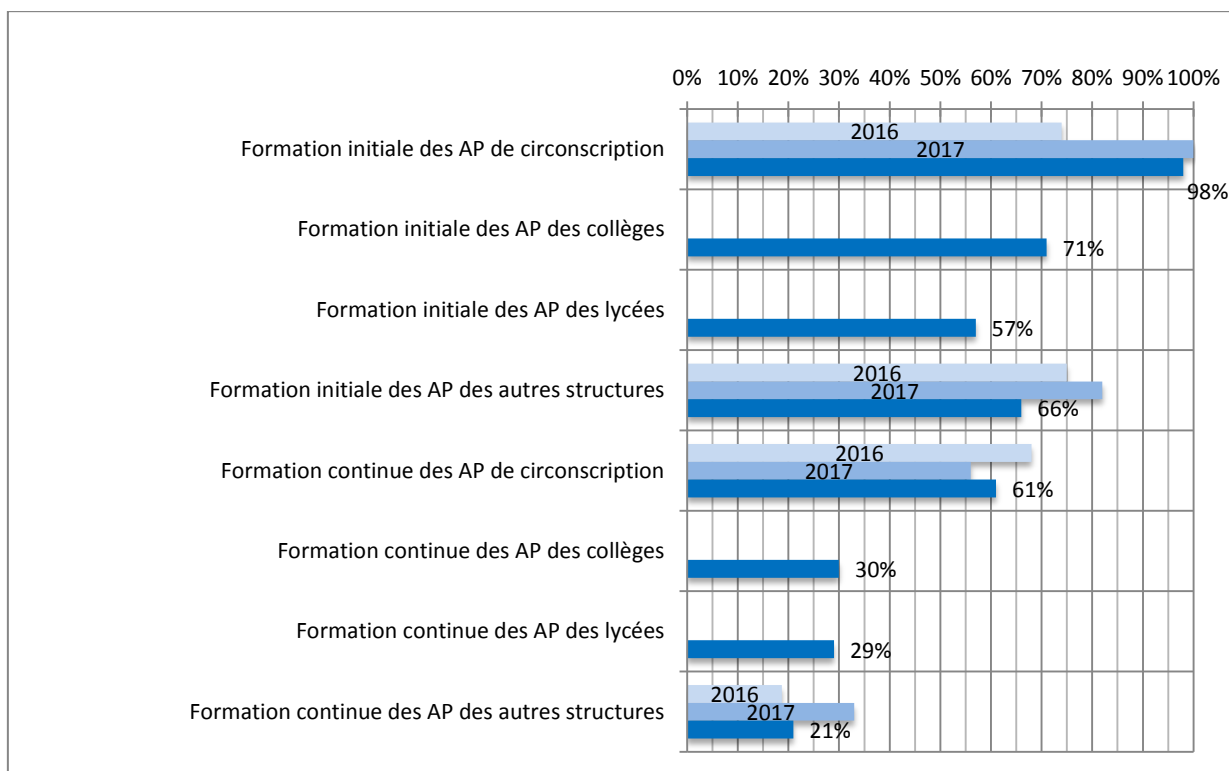
6.1. Formation des conseillers de prévention

- 30 CPA sur 35 ont bénéficié d'une formation initiale (86 %) et 28 ont bénéficié d'une formation continue en 2018 (80 %)
- 79 CPD sur 119 ont bénéficié d'une formation initiale (66 %), dont 20 en 2018 parmi les 38 nouveaux désignés, soit 53%; 81 CPD ont bénéficié d'une formation continue en 2018 (68 %)



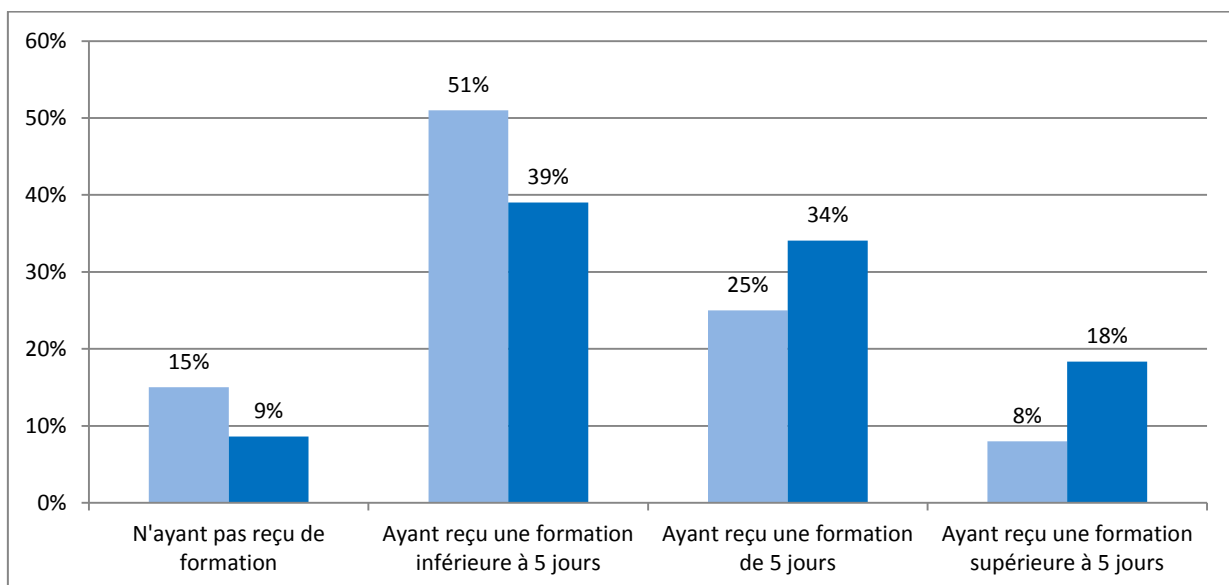
6.2. Formation des assistants de prévention

- 280 AP de circonscription ont bénéficié d'une formation initiale à leur prise de fonction
- 779 AP de circonscription ont bénéficié d'une formation continue
- 396 AP de collèges ont bénéficié d'une formation initiale à leur prise de fonction
- 219 AP de lycées ont bénéficié d'une formation initiale à leur prise de fonction
- 1306 AP de collèges ont bénéficié d'une formation continue
- 713 AP de lycées ont bénéficié d'une formation continue
- 87 AP des autres structures ont bénéficié d'une formation initiale à leur prise de fonction
- 61 AP des autres structures ont bénéficié d'une formation continue



Les actions de formation initiale et continue des assistants de prévention sont à généraliser de manière à accompagner le démarrage de leurs missions et à renforcer leur professionnalisation, de manière à véritablement accompagner les IEN des circonscriptions, les chefs d'établissements et les chefs des services académiques (rectorats et DSDEN) et des autres structures.

6.3. Membres de CHSCT (formations assurées par l'administration)

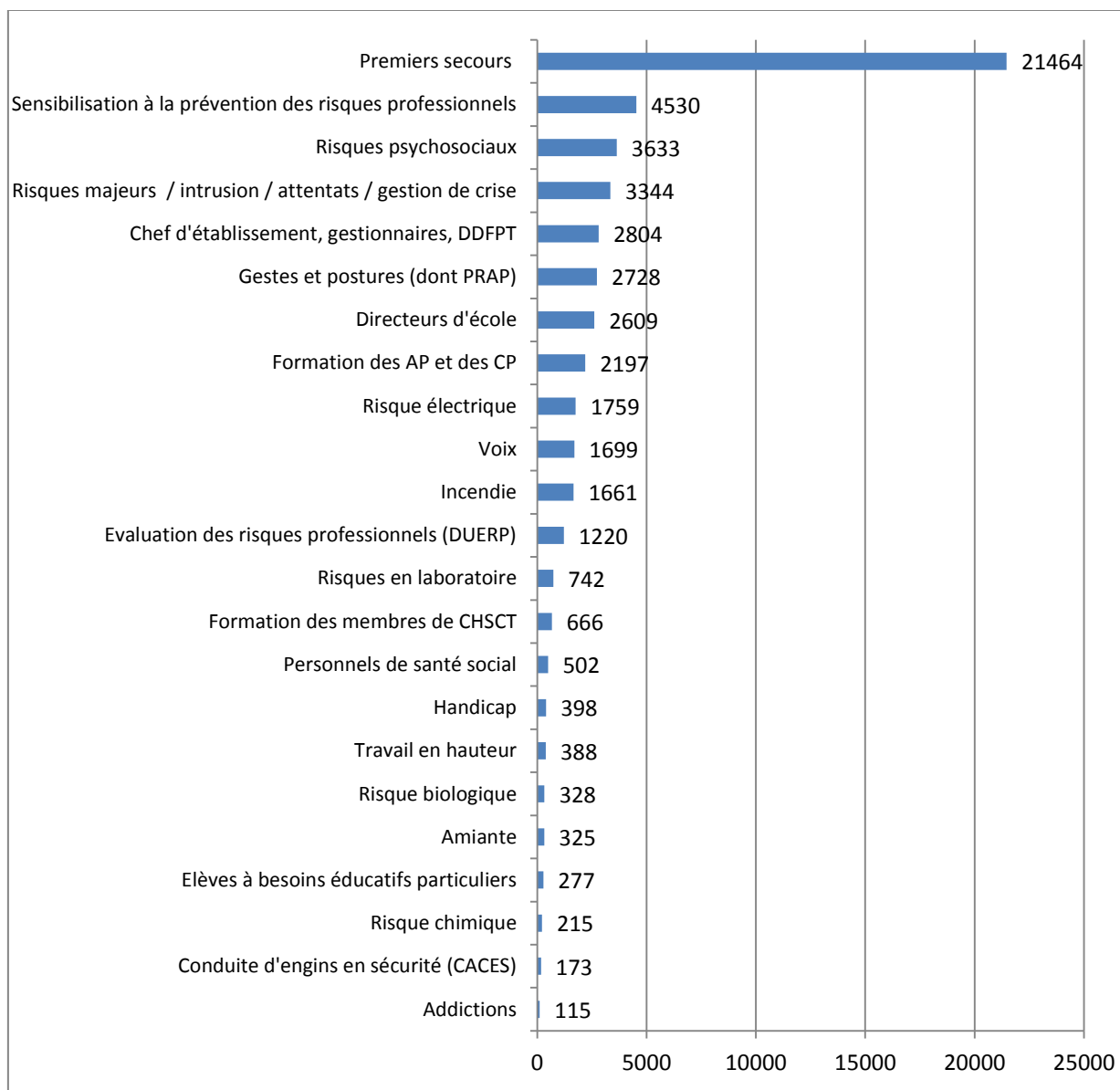


6.4. Formations santé et sécurité au travail

Cette rubrique a été renseignée par 28 académies et par un vice-rectorat.

- 4 754 journées de formation organisées (2476 en 2017)
- 53900 participants (35 127 en 2017)

Principales thématiques (nombre de participants)



7 ACCIDENTS DU TRAVAIL ET MALADIES PROFESSIONNELLES

Les données du bilan sont extraites de la base de données ANAGRAM qui couvre le périmètre :

- **des agents titulaires** (les agents stagiaires étant assimilés aux agents titulaires),
- **des agents non titulaires recrutés sur un contrat à durée déterminée d'une durée égale ou supérieure à 12 mois à temps complet ou recrutés sur un contrat à durée indéterminée à temps complet** (Les ATMP des agents sous contrat à temps incomplet ou inférieur à 1 an sont gérés par les caisses primaires d'assurance maladie).

7.1. Les accidents du travail

7.1.1. Les agents victimes d'accidents du travail (AT)

En 2018, **13 969 agents titulaires ou non** de l'éducation nationale, soit 1,5 %, ont été victimes d'un accident du travail, de trajet ou en mission (fig. 1) ayant fait l'objet d'une reconnaissance.

- Les accidents reconnus avec arrêt de travail se répartissent en 67 % d'accidents sur le lieu de travail, 27 % d'accidents de trajet et 6 % d'accidents en mission.
- Les femmes, environ 72 % des agents, ont eu 78,8 % des AT et 76,1 % des journées d'arrêt de travail.
- Les accidents reconnus avec arrêt de travail (53,7 % des accidents) ont généré 197 169 journées d'arrêt de travail en 2018 (199 424 en 2017).
- La durée moyenne d'interruption temporaire de travail (ITT) en rapport avec le nombre d'accidents déclarés et reconnus en 2018 est de 15 jours pour les accidents de trajet, 13 jours pour les accidents du travail et 20 jours pour les accidents en mission (fig. 2)
- **L'indice de fréquence² (IF) des accidents avec arrêt hors trajet est de 4.4 (4.4 en 2017), le taux de fréquence³ (TF) des accidents avec arrêt hors trajet de 3 (2,7 en 2017) et le taux de gravité⁴ des accidents (TG) de 0,08 (0,07 en 2017).**

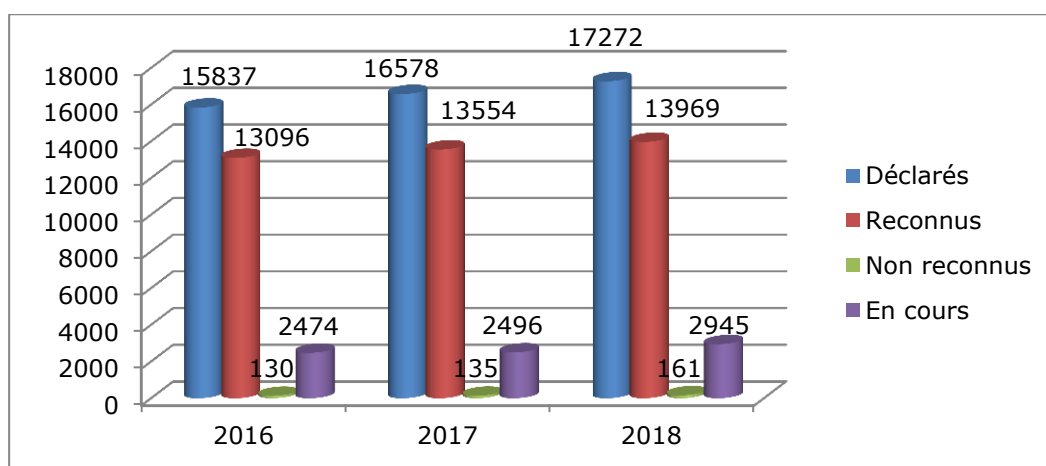


Fig. 1 : nombre d'accidents du travail ou de service

- **34,7 %** des accidents reconnus concernent des enseignants du 1^{er} degré soit 1,4 % de ces enseignants. Ces enseignants représentent **32,0 %** des agents du MENJ.
- **22,9 %** des accidents concernent les professeurs certifiés, les adjoints d'enseignement et les PEGC soit 1,4 % de ces enseignants. Ces enseignants représentent **21,3 %** des agents du MENJ.
- **7,7 %** des accidents concernent des professeurs d'éducation physique et sportive (PEPS) et assimilés (AE d'EPS et CE EPS) soit 3,6 % de ces professeurs. Ils représentent **2,8 %** des agents du MENJ.
- **7,1 %** des accidents concernent des professeurs de lycée professionnel (PLP), soit 1,6 % des PLP. Les PLP représentent **5,4 %** des agents du MENJ.
- **6,6 %** des accidents concernent des personnels appartenant à des corps de la filière administrative (personnels administratifs ENES). Ces agents représentent **5,3 %** des agents du MENJ.

2 L'indice de fréquence des accidents est le nombre d'accidents pour 1 000 agents

3 Le taux de fréquence est le nombre d'accidents pour 1 million d'heures travaillées.

4 Le taux de gravité est le nombre de journées d'arrêt pour 1 000 heures travaillées

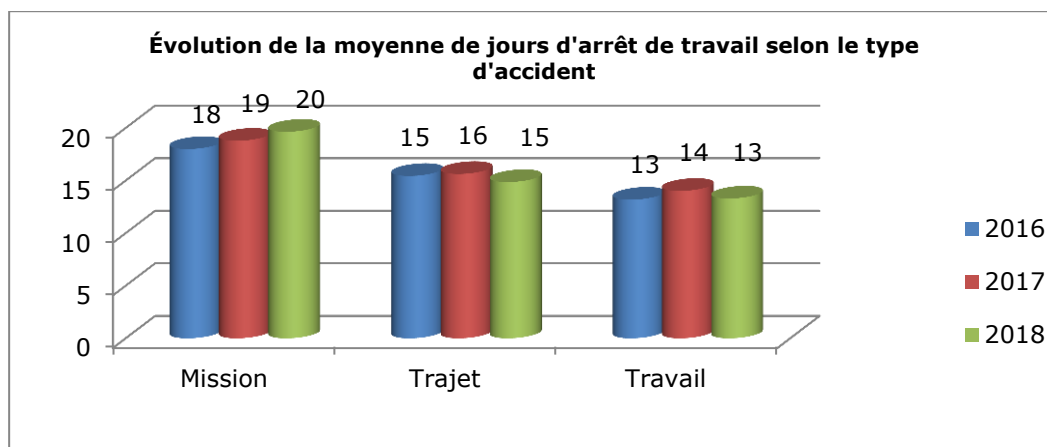


Fig. 2

7.1.2. Les circonstances des AT

Lieux des accidents :

- 57,2 % des accidents surviennent dans les dégagements et locaux tels que : les classes et salles de cours (16 %), les cours, préaux et espaces verts (12,3 %), les ateliers, labo, salles de TP (2,8 %), les dégagements (15,7 %) et les terrains et salles de sport (10,4 %).
- 22,6 % des accidents surviennent sur la voirie et 3,2 % se produisent dans les moyens de transport et 3,2% sur un parking.

Natures des accidents :

- Les chutes de plain-pied et les glissades représentent 29,6 % des accidents et les chutes de hauteur, 6,3 %.
- Le taux des accidents dus à des agressions représente 5%des accidents reconnus (5,1% en 2017). Parmi ces agressions, 93 % de celles ayant eu lieu sur le lieu de travail ont été reconnues.

Natures des lésions :

- Les séquelles des accidents sont principalement des douleurs ressenties (20,8 %), des entorses (20,6 %), des contusions (19,4 %) ainsi que des plaies-piqûres (5,8 %).
- Les troubles musculo-squelettiques tels que les cervicalgies, lumbagos ou sciatiques représentent 8,4 % des séquelles des accidents.

7.2. Les maladies professionnelles

- 152 maladies professionnelles (MP) ont été déclarées en 2018 (fig. 3).
- 88 maladies professionnelles ont été reconnues en 2018 dont 77,3% avaient été déclarées antérieurement à 2018.
- Les MP liées aux troubles musculo-squelettiques (tableau 57, 97 et 98 du code de la sécurité sociale) sont les plus fréquentes. Elles représentent 76 % des MP reconnues en 2018 contre 77 % en 2017.
- Les MP liées à l'amiante (tableau 30 et 30 bis du code de la sécurité sociale) représentent 14 % des MP reconnues en 2018 contre 10 % en 2017.

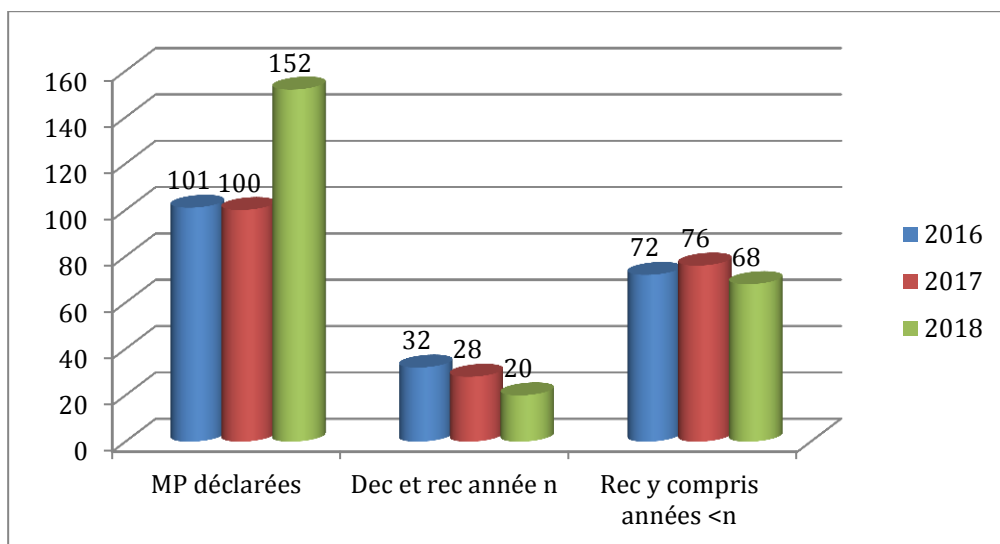


Fig. 3

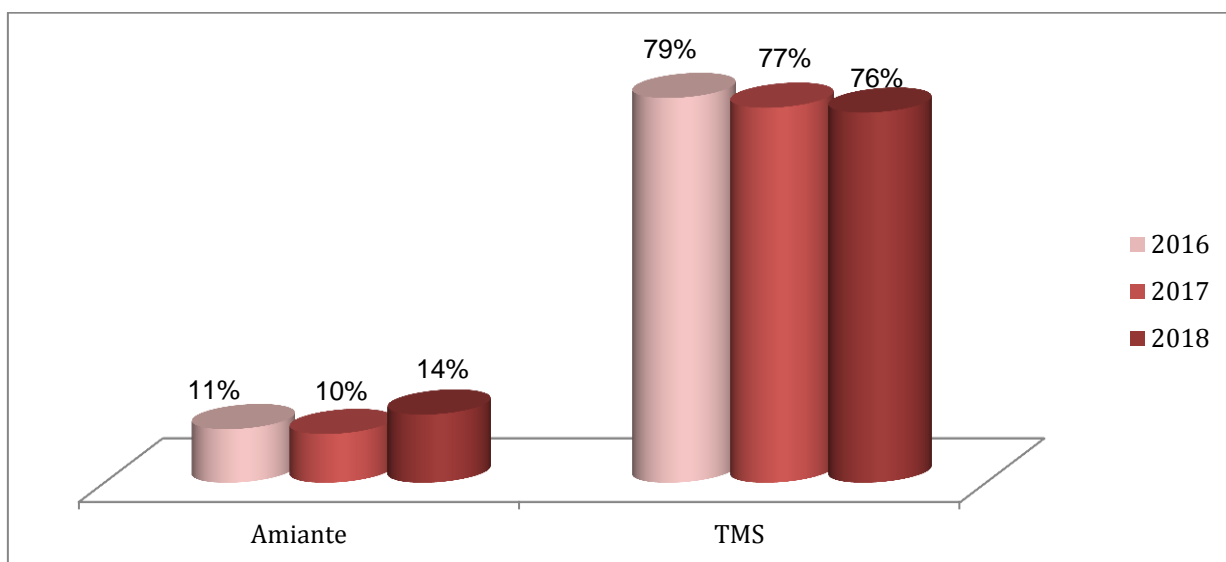


Fig. 4

Le nombre d'accidents de service ou du travail déclarés et reconnus est en légère augmentation par rapport à 2017 (+ 415 accidents). On constate également une légère augmentation des indices de fréquence des accidents avec arrêt (+0,72) et du taux de fréquence des accidents (+0,5) par rapport à 2017.

8 Fonctionnement du CHSCT ministériel.

8.1. Les réunions du CHSCTMEN

Le CHSCTMEN s'est réuni quatre fois en 2018.

- 15 mars, 1^{er} juin, 28 juin, et 27 novembre 2018.

Les procès-verbaux des réunions du CHSCTMEN et les avis adoptés par le CHSCTMEN sont téléchargeables sur le site www.education.gouv.fr à la rubrique santé et sécurité au travail.

Seul le procès-verbal du CHSCTMEN du 27 novembre, dont l'approbation est inscrite à l'ordre du jour du CHSCTMEN du 27 juin 2019, n'est pas encore consultable en ligne.

Dans le cadre des travaux du CHSCTMEN, six groupes de travail se sont réunis en 2018.

- 25 janvier, 8 février, 7 mai, 12 juin, 12 juillet et 13 novembre 2018.

8.2 Les points examinés dans les réunions du CHSCTMEN et des groupes de travail

Les points récurrents :

- le bilan santé et sécurité au travail 2017,
- le bilan des accidents de service, du travail et des maladies professionnelles 2017,
- le bilan de l'activité des inspecteurs santé et sécurité au travail 2016-2017,
- le rapport annuel faisant le bilan de la situation générale de la santé, de la sécurité et des conditions de travail 2017,
- les orientations stratégiques ministérielles de l'éducation nationale 2018-2019,
- le bilan 2017 des réseaux « Prévention, Aide et Suivi » (réseaux PAS),
- le bilan 2017 du plan d'actions Handicap

Autres points :

- Présentation du guide méthodologique en matière de prévention des risques professionnels et accompagnement des personnels confrontés à des situations difficiles avec des élèves à besoins éducatifs particuliers ou perturbateurs,
- Conséquences du projet de réforme du baccalauréat sur les conditions de travail des personnels des EPLE
- Conditions d'application de la circulaire DGRH B1-3 du 15 mars 2017, relative à l'amélioration du dispositif de remplacement des personnels enseignants
- Point sur la protection de la santé dans les établissements scolaires à partir de l'analyse de la situation du lycée Georges Brassens de Villeneuve le Roi
- Projet de guide destiné à renforcer le réseau des conseillers et des assistants de prévention
- Point sur la médecine de prévention
- Guide « entretien infirmier »
- Conditions et charge de travail des personnels de direction
- Rapport relatif à la réorganisation territoriale des services déconcentrés du MENESR et annonces ministérielles : quelles évaluations des effets sur les conditions de travail des mutualisations de services antérieures ainsi que du rapprochement des académies de Rouen et Caen ?
- Effets sur les conditions de travail des disparitions de CIO et des DRONISEP
- Expérience de SVT dans un établissement scolaire de Bretagne

8.3 Les documents élaborés

- le rapport annuel faisant le bilan de la situation générale de la santé, de la sécurité et des conditions de travail 2017,
- les orientations stratégiques ministérielles de l'éducation nationale 2018-2019,
- guide méthodologique en matière de prévention des risques professionnels et accompagnement des personnels confrontés à des situations difficiles avec des élèves à besoins éducatifs particuliers ou perturbateurs
- guide « infirmier de prévention en santé au travail »

9 Conclusions

Le bilan 2018 montre une progression significative de la réalisation des documents uniques d'évaluation des risques professionnels, leur mise à jour, et la prise en compte des risques psychosociaux ; malgré cette évolution, l'évaluation des risques psychosociaux est réalisée dans moins de la moitié des écoles, des établissements et des services.

La généralisation de l'évaluation des risques est un réel atout en matière d'amélioration des conditions de travail des personnels.

Les assistants de prévention sont les personnes-ressources des IEN des circonscriptions, des chefs d'établissements et des chefs des services académiques (rectorats et DSDEN) et des autres structures, en particulier dans les situations suivantes :

- l'évaluation des risques en particulier dans le cadre de la mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels (dont les risques psychosociaux) ;
- la proposition de mesures de prévention à la suite d'un signalement d'un personnel, notamment dans les registres obligatoires ;
- l'analyse de l'accident de travail.

Les assistants de prévention ont également un rôle de conseil de premier niveau auprès des personnels, pour analyser leur situation et les orienter le cas échéant vers un professionnel académique de la santé ou de la prévention.

L'effectif des médecins de prévention n'a pas progressé ; malgré le développement des équipes pluridisciplinaires, les moyens alloués à la médecine de prévention ne permettent pas de réaliser toutes les missions réglementaires. L'activité de tiers temps sur le lieu de travail, qui est au cœur des missions de la médecine de prévention, n'est pas réalisée dans plus de la moitié des académies.

L'activité des CHSCT s'est légèrement renforcée, mais certains comités ne se réunissent toujours pas trois fois par an, comme le prévoit la réglementation.

Une meilleure information sur les procédures de déclaration des accidents et des maladies professionnelles serait de nature à favoriser leur déclaration.